

L'actualisation de la carte d'aléa d'inondation

Question écrite du 14/07/2022

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

La carte de l'aléa d'inondation est un des outils permettant aux autorités de prendre en compte les risques d'inondation notamment lors de la remise d'avis ou de la délivrance de permis d'urbanisme.

La valeur de l'aléa de l'inondation par débordement de cours d'eau résulte d'un croisement entre la récurrence de l'inondation et sa profondeur de submersion.

Une étude hydraulique est actuellement en cours. Elle permettra de connaître le risque d'inondation, les hauteurs de submersion dans la vallée de la Vesdre. La révision de la carte de l'aléa est prévue pour 2025-2026.

Les débits de juillet 2021 vont, inmanquablement, tirer l'ensemble des moyennes vers le haut et donc avoir un impact important sur le calcul du risque d'inondation.

En termes d'aléa, une grande partie de la Vallée passera en rouge, à tout le moins, les zones d'aléa actuelles passeraient d'une voire de deux catégories vers le haut.

A cet égard, des inquiétudes surgissent concernant les impacts qu'aurait la révision de la carte de l'aléa sur base des critères développés.

Sur le plan urbanistique, il conviendra de rester attentif au fait que si des contraintes trop strictes sont imposées, des impacts auront lieu sur la rénovation et l'amélioration du bâti.

En ce qui concerne les assurances, les propriétaires pourraient voir passer leur bien situé d'une zone « très faible » à une zone d'aléa « extrême ».

Si la révision des zones de l'aléa est appliquée de cette manière, les centres-villes des communes situées sur la vallée de la Vesdre connaîtront des difficultés majeures à cause des primes d'assurance impayables et des règles urbanistiques.

Madame la Ministre peut-elle m'indiquer s'il n'est pas possible d'inclure un volet prospectif dans celle-ci ?

En complément serait-il possible d'intégrer des cliquets permettant de faire monter ou descendre une zone d'aléa ?

Réponse du 10/08/2022

de TELLIER Céline

Comme évoqué dans la question de l'honorable membre, la valeur de l'aléa d'inondation dépend de deux facteurs, d'une part la récurrence de l'inondation et d'autre part la hauteur d'eau ou profondeur de submersion. L'étude hydraulique du bassin de la Vesdre, en cours de réalisation, permettra effectivement sur base des statistiques de débit mises à jour, en tenant compte de l'évènement de juillet 2021, de déterminer des hauteurs d'eau pour différentes périodes de retour (récurrence).

La révision des statistiques de débit pour les différentes périodes de retour utilisées comme données de base dans l'élaboration de la cartographie de l'aléa d'inondation a fait l'objet d'un groupe de travail au sein de l'administration (SPW ARNE, SPW MI, SPW SG) en collaboration avec l'Université de Liège. Les résultats ont été validés par le Groupe Transversal Inondations.

Il en ressort globalement pour les stations de la vallée de la Vesdre que les débits qui avaient un risque (ou une « chance ») sur 100 (période de retour de 100 ans) d'être rencontré au cours de la prochaine année passent maintenant à un risque sur 25 (période de retour de 25 ans).

Il semble justement que vu la situation climatique actuelle, l'intégration de la crue de juillet dans l'analyse de la nouvelle carte correspond à l'analyse prospective qu'il mentionne. Les climatologues affirment que le risque de rencontrer encore, une ou plusieurs fois un événement d'une telle ampleur d'ici 2050 augmente de manière importante.

La carte d'aléa d'inondation est un outil d'information sur le risque « naturel » existant auquel sont potentiellement soumis nos concitoyens, selon les meilleures connaissances scientifiques dont l'administration dispose.

Les cliquets pouvant être utilisés dans le cadre de cette cartographie sont des cliquets en lien avec des aménagements de protection réduisant sensiblement l'exposition au risque d'inondation, comme des digues ou des zones de rétention d'eau.